

Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 09/03/2023

PROPHAR rappelle **TISANE MINCIANE**



- Noms des modèles ou références concernés : Sachet de 100 g de tisane Minciane
- Marque : Prophar
- Lot P21-07-106 Date de durabilité minimale 12/07/2024
- Conditionnements : SACHET DE 100g
- Date début/fin de commercialisation : du 07/07/2021 au 07/03/2022
- Température de conservation : Produit à conserver à température ambiante
- Zone géographique de vente : France entière
- Distributeurs : Pharmacies uniquement

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX?

- Motif du rappel : Dépassement des limites autorisées de pesticides pour le pissenlit présent dans le mélange de Tisane
- Risques encourus par le consommateur : Dépassement des limites autorisées de pesticides

QUE FAIRE?

• Conduite à tenir par le consommateur : Détruire le produit.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : Echange.
- Date de fin de la procédure de rappel : vendredi 5 mai 2023

CONTACT

Numéro de contact : 0241872047

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

